



UNION  
DES AÉROPORTS  
FRANÇAIS  
& FRANCOPHONES  
ASSOCIÉS

Paris, le 7 novembre 2019

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Les recettes de l'écotaxe doivent impérativement servir à la transition énergétique du transport aérien**

Les 6 et 7 novembre, l'UAF & FA organisait son deuxième congrès. A cette occasion, l'UAF a réaffirmé son opposition au projet d'écotaxe sur le prix des billets d'avion en discussion actuellement au Parlement, dans le cadre du PLF 2020.

Cette nouvelle taxe pénalisera lourdement la connectivité de la France et de ses territoires. D'autant que les exonérations prévues jusque-là pour la Corse, les collectivités ultramarines et les lignes d'aménagement du territoire ont été suspendues lors des discussions parlementaires, dans l'attente de l'avis de la commission européenne sur la compatibilité de ces exonérations avec la réglementation européenne.

Cette écotaxe est, de plus, incohérente avec les mesures européennes et internationales. Au niveau européen, des discussions sont en cours sur une possible taxation du transport aérien, assise directement ou indirectement sur le kérozène, ou encore sur une réforme du système d'échanges de quotas d'émission (ETS) et son articulation avec le système CORSIA. Ces nouveaux dispositifs européens, s'ils devaient voir le jour, ne sauraient en aucun cas s'ajouter à celui mis en œuvre sur le territoire national. Sauf à vouloir alourdir le coût de touchée sur les aéroports français et aggraver les déficits de compétitivité du réseau aéroportuaire français.

La France est sans doute un des rares pays européens à faire peser des taxes sur le transport aérien dont les recettes échappent au secteur. La taxe de solidarité en est un bon exemple. Et l'écotaxe une nouvelle illustration.

Lors de son discours de clôture, Thomas JUIN, Président de l'UAF a déclaré : « *Nous ne sommes pas opposés par principe à la fiscalité écologique à la double condition qu'elle ne vienne pas peser sur le seul transport aérien français et qu'elle contribue par ses recettes à la transition écologique du secteur. Ce qui n'est pas le cas de l'écotaxe à la française dont les recettes iront directement à l'AFITF. La réponse aux besoins de connectivité durable des territoires réside non pas dans de nouvelles taxes mais dans la mise en œuvre d'une véritable stratégie de transition énergétique pour le transport aérien. L'Etat doit mettre en place des mécanismes incitant notamment au développement d'une filière de carburants durables pour l'aviation et favorisant la recherche et l'innovation dans le domaine aéronautique. Les carburants durables représentent jusqu'à 80% de CO2 en moins* ».

A propos de l'UAF : Avec près de 150 adhérents, l'Union des Aéroports Français est l'organisation professionnelle des aéroports français, quelles que soient leur taille et leur spécialité. Elle a pour principale mission de défendre et de promouvoir les intérêts de la communauté aéroportuaire française auprès des décideurs français et européens. L'UAF est membre associé de la Fédération Nationale de l'Aviation Marchande (FNAM) et de l'Airports Council International EUROPE (ACI EUROPE).

**Contact Presse UAF** : Morgane Gens - Eté en Hiver - Tél : 01 40 70 93 17 – 06 88 63 34 30  
[morgane.gens@eteenhiver.com](mailto:morgane.gens@eteenhiver.com)